



EXTRAIT du PROCES -VERBAL DE LA REUNION N° 9 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2009

Présents pour le Conseil d'administration : JP Delchef (Président), Mmes F. Charneux, D. Doyen et D. Sonveaux et, ainsi que MM M. Collard (trésorier général) A. Geurten. A. Kaison, L. Lopez, J. Monsieur, J.Nivarlet, J Ringlet (Vice Président) B. Scherpereel, M. Thiry.

Présents pour le Comité de Direction : Y. Slangen (secrétaire- général), F.Geeroms (Directeur financier) et R. Obsomer (Directeur technique).

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 février 2009

- Le procès verbal de la réunion du 16 février 2009 tel que publié sur le site le 20 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion précédente

2.1. Dossier Joueurs Etranger SHAPE :

Le Conseil d'administration prend connaissance du courrier transmis par le secrétaire général au club du BC Mons en date du 25 février 2009.

2.2. Dossier Comité Provincial Bruxelles Brabant Wallon :

- Le Conseil d'Administration prend connaissance du courrier transmis par le Secrétaire général dans le cadre de ce dossier à l'attention du club du BC Eclair en date du 19 février 2009.
- La copie a été transmise par le secrétariat général au Comité Provincial de Bruxelles Brabant Wallon.

2.3. Démission de MM G. Thomsin et L. Brokamp (membres effectifs de l'AWBB) :

Le conseil d'administration prend connaissance du courrier transmis par le Secrétaire général à l'attention de la délégation des parlementaires de la Province de Liège en date du 25 février 2009.

2.4. Nomination d'un membre au conseil d'appel (nomination de Mr. Jean Michel) :

- Le Conseil d'administration prend connaissance du courrier transmis à Mr. Jean Michel en date du 25 février 2009.
- Une copie de ce courrier a été transmise à son club d'affectation (Rebond Musson) ainsi qu'à MM Hancotte et Vandeput.

- Mr. Alain Kaison informe les membres du Conseil d'Administration des commentaires qui ont été formulés par la délégation des parlementaires de la Province de Liège eu égard à cette nomination.
- Le président rappelle que la nomination a tenu compte des normes statutaires actuellement en vigueur.

2.5. Polos arbitres :

Le conseil d'administration prend connaissance du courrier transmis par le Secrétaire général à l'attention de Mr. JP Hendrickx (secrétaire de la commission de formation des arbitres de la Province de Bruxelles Brabant Wallon) en date du 25 février 2009.

2.6. Dossier assistant coach régional :

- Le Directeur technique informe les membres du conseil d'administration qu'il a rencontré le Président du Comité Provincial de Namur afin de clarifier la situation par rapport au point qui avait été soulevé.
- Le quiproquo a été levé.
- Une rencontre conjointe avec le Président du comité Provincial ainsi que le coach intéressé est fixée avant le début du prochain stage.

3. Assemblée générale du 28 mars 2009

3.1. Ordre du jour et documents

- L'ordre du jour de l'assemblée générale a été transmis par courrier postal et publié sur le site dans les délais.
- Le Conseil d'administration passe en revue les différents points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Afin de permettre une présentation optimale, il sera demandé qu'un projecteur et écran complémentaires soient installés.
- Le Secrétariat général est chargé d'en assurer le suivi.
- Les propositions de radiation de membres de l'AWBB sont commentées

3.2. Modalités de la présentation du Centre régional de formation

- o Le Conseil d'administration prend connaissance du courrier transmis le 1^{er} mars 2009 par le Président à la délégation des parlementaires de la Province de Liège.
- o Il informe le conseil d'administration que seule la Province de Liège a transmis un courrier avec les questions auxquelles elle souhaite obtenir des réponses.

3.3. Questions de la province de Liège sur le CRF :

- Par ailleurs, il informe le conseil d'administration qu'après un contact avec le Président de la délégation liégeoise, certains points soulevés ne devraient pas faire l'objet d'une réponse pour l'assemblée générale du 28 mars
- Ainsi, afin de répondre aux questions posées, il est proposé de répondre sur trois volets :
 - o Le volet Sportif : ces points seront répondus par le Directeur technique et son staff.
 - o Le volet administratif : le Secrétaire général y répondra avec le soutien d'Aline Degueldre et Véronique Laurent (historique des joueuses et joueurs).

- o Le volet financier : Le Directeur financier est chargé d'apporter les réponses voulues (année par année et ce pour le coût du fonctionnement du centre de formation avec une ventilation par stagiaire).
- o Pour ce qui concerne le volet relatif au personnel : le directeur technique et le secrétaire général fourniront les réponses aux questions posées.
- o Les réponses sont à fournir au Président pour le lundi 23 mars. Celui-ci les transmettra aux membres du Conseil d'administration qui devront fournir leurs commentaires pour le mercredi 25 mars 2009 avant de transmettre la réponse officielle du conseil d'administration aux parlementaires liégeois.

3.4. Adaptations de certaines propositions de modifications statutaires déposées par le CDA :

- o Le Président informe le conseil d'administration des remarques formulées.
- o Au niveau de l'article PA 37 : le schéma type n'est plus repris dans les statuts mais un canevas annuel sera rédigé par le département « relations CP – CDA » et avalisé par le conseil d'administration.
- o Le Président informe également des modalités relatives à la composition du Conseil d'administration lors des élections de juin 2009 : afin d'éviter tout problème en matière de représentation des 2 genres, il a proposé que la suspension des conditions d'application de l'article PA 64 soient suspendues jusqu'au terme de la saison.

3.5. Echos de la commission législative du 11 mars 2009

- o Le Président rappelle les modalités de présentation du centre de formation et des réponses qui seront fournies au préalable aux questions posées par la délégation de la Province de Liège.

3.6 Echos de la commission financière du 12 mars 2009

- o Le Trésorier général fait le compte rendu du déroulement de la réunion du département de gestion financière.
- o Les questions posées et répondues se rapportaient principalement aux provisions.
- o Il doit encore établir le tableau récapitulatif par centre de coût et transmis aux membres de la commission financière.
- o Le Directeur financier fournira la réponse écrite aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'aux membres de la commission financière.

4. Exercice des fonctions administratives par le conseil d'administration

4.1 Nouveau membre effectif de la province de Liège à l'Assemblée Générale :

- o Le Conseil d'administration prend connaissance de la proposition de remplacement d'un membre effectif de la Province de Liège pour l'assemblée générale.
- o Il marque son accord à l'unanimité sur la proposition formulée.
- o Le secrétariat général est chargé d'en assurer le suivi.

4.2. Approbation des staffs pour les BNT jeunes :

Composition des staffs des différentes sélections

	U16 F	U18 F	U20 F
Manager	E Hendricks	S Kovaleni	Gérard Besson
Kine	L Duchene	A Winkelmans	AWBB ??
Coach	Daniel Goethals	A Diels	Benny Mertens
Assistant	D Van Dessel	J Colinet	Michel Bechoux

	U16 G	U18 G	U20 G
Manager	Nicolas Mornard	Vincent Stavaux	Eddy Swaeb
Kine	Maxence Gillet	Nicolas Marchal	Fabian Dandois
Coach	Vincent Bouffioux	Fred Wilmot	Paul Vervaeck
Assistant	Pieter Pas	Wim Meiressonne	Stefan Baczai

- o Le Conseil d'administration prend connaissance de la proposition de la Direction technique en matière de composition des staffs des BNT Jeunes.
- o Le directeur technique est chargé cependant de trouver encore un (e) kiné pour la sélection U20 filles.
- o Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition formulée et reprise ci-dessus.

4.3. Approbation de la convention AWBB – ILBB

- o Lucien Lopez commente la proposition de convention qui liera l'AWBB avec le groupement « ILBB – Intercommunale liégeoise de basketball ».
- o Il rencontrera Guy Defawes à l'occasion des finales des coupes AWBB le WE prochain pour finaliser la convention.
- o Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la convention et sa mise en pratique.

4.4. Groupement corpo Namur :

- o Lucien Lopez informe le conseil d'administration qu'aucune réponse n'a encore été enregistrée au courrier transmis au groupement corporatif namurois.
- o Il leur transmettra un rappel afin de pouvoir entamer la mise en pratique de la convention.

5. Exercice des fonctions judiciaires par le conseil d'administration

5.1. Proposition de radiation de Mr Di Francesco :

- o Le président propose de suspendre la proposition de radiation, compte tenu de l'absence d'adéquation de la sanction par rapport aux faits reprochés.
- o Un contact sera pris avec le CRD.

Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la suspension de la procédure de radiation dans l'attente d'un complément d'information.

5.2. Proposition de radiation de Mr Grossman

- o Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de proposer la radiation de Mr P. Grossman pour voie de faits sur un arbitre (voir PV CPD BBW du 07 mars 2009)
- o La proposition de radiation de Mr. Grossman sera présentée à l'assemblée générale du 28 mars ;

5.3. Examen d'un dossier du Conseil d'appel :

- o Le Président informe le conseil d'administration de la situation provoquée par une « erreur d'arbitrage » commise lors d'une rencontre et du suivi du traitement du dossier par les différentes instances disciplinaires.
- o Ainsi deux problèmes surgissent :
 - quant au fond, la question reste de savoir si un club qui est bénéficiaire des effets d'une erreur d'arbitrage peut introduire une réclamation dont l'issue peut être la remise de la rencontre;
 - quant à la forme, la question est de savoir si la procédure d'urgence a été appliquée dès l'ouverture du dossier.

Attendu qu'il appert de l'examen du dossier que

- la procédure d'urgence n'a pas été initiée à l'ouverture du dossier ;
 - les convocations successives des parties ne précisaient pas l'application de la procédure d'urgence ;
 - en appel, la mise à l'étude du dossier ne prévoit pas la procédure d'urgence ;
- o Le président propose, dans le cadre du respect des droits de la défense, de permettre au club succombant de se pourvoir en cassation et de ne pas évoquer quant au fond.
- o Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition formulée par le Président.

5.4. Nomination d'un nouveau membre au Conseil Régional de Discipline

- o La délégation provinciale de Liège a transmis son avis favorable à la candidature de Mr. Thomsin pour le conseil régional de discipline le 10 mars 2009.
- o Le Conseil d'administration marque son accord sur la proposition et charge le secrétaire général du suivi de la décision.

5.5. Fusion entre les clubs de Thuin et Lobbes

- o Lucien Lopez a représenté le Conseil d'administration et fait rapport de la tenue des deux assemblées générales des clubs qui fusionnent.
- o La fusion a été acquise à la grande majorité (unanimité moins une voix).

5.6. Fusion entre les clubs de BC Belgrade et New Belgrade

- o Les premières pièces du dossier de la fusion entre les deux clubs sont rentrées.
- o Le Conseil d'administration désigne J Nivarlet afin de le représenter dans le cadre de cette fusion.
- o Il participera à la première assemblée générale le 22 mars 2009 à 20 h.

6. Rapport du trésorier général

6.1. Relevé des clubs en retard de paiement

- o Le Trésorier général communique aux membres du conseil d'administration les clubs toujours en problème de paiement.

7. Rapport du secrétaire général

7.1. Rapport de la réunion Infomat du 26 février 2009

- o Le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport de la réunion avec Infomat.
- o Le Président rappelle que la date relative à l'utilisation des numéros de registre national avait été fixée au 1 mai 2009.
- o Le Secrétaire général est chargé de demander au plus vite la transmission des devis relatifs à la mise en œuvre des adaptations.

7.2. Situation Summer Tour 2009

- o Le Secrétaire général communique aux membres du Conseil d'administration l'état d'avancement du Summer tour.
- o Il est à noter que les dates ont été retenues et que le projet pour l'année 2009 correspond à la volonté d'aller dans de nouvelles localités (4 sur 20 étapes)

7.3. Situation Season Opening 2009

- o Le Secrétaire général communique aux membres du Conseil d'administration le concept et l'état d'avancement du projet de l'organisation du « Season Opening 2009 – 2010 » pour la division 1 nationale dames.
- o Le WE retenu est le WE des 5 et 6 septembre à Liège.
- o Il fera rapport lors de chaque conseil d'administration de l'état d'avancement du projet.

8. Rapport des différents départements

8.1. Département Arbitres

8.1.1. Application des nouvelles règles FIBA 2010 -2012

- o Le Président informe le Conseil d'administration que la question anime le conseil d'administration de la FRBB.
- o Si effectivement la FIBA peut imposer les règles pour les compétitions internationales, il rappelle qu'elle n'a aucune compétence pour imposer quoique ce soit au niveau des compétitions nationales et encore moins régionales et provinciales dans notre pays.

- o Il rappelle également qu'une demande de complément d'information a été adressée à la FIBA mais que cette demande est toujours restée sans réponse.
- o Ainsi, il a été établi au niveau du Conseil d'administration de la FRBB que seules la VBL et l'AWBB peuvent statuer sur l'application ou non des nouvelles règles (à l'exception de la division 1 nationale Messieurs).
- o Après un large tour de table, au vu de la configuration des salles actuelles, des difficultés et du coût des nouveaux tracés envisagés, du fait que rares sont les clubs qui sont propriétaires de leur salle et de l'incohérence de reculer la ligne des 6.25 m dans les catégories d'âge, le conseil d'Administration est d'avis de proposer le maintien de la ligne à 3 points à 6,25 mètres et le tracé actuel de la zone restrictive pour les compétitions provinciales, régionales et nationales (sauf la division 1 nationale dames et messieurs). Dans ce cas, 2 lignes (2 lignes à 3 points) et de 2 tracés de la zone restrictive pourront coexister sur le même terrain.
- o L'avis de la VBL qui examine également le problème sera demandé avant de prendre une décision définitive.

8.1.2. Procès-verbal de la réunion du 4 mars 2009 du département arbitrage AWBB :

- o Le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport du département et n'a aucun commentaire à faire.

8.1.3. Projet arbitres subsidiaire par la Loterie Nationale

- o J. Monsieur informe le Conseil d'administration que la Loterie Nationale octroiera une subvention aux fédérations en matière de formation des arbitres.
- o Le Président propose que le département fixe ses priorités en matière de formation des arbitres afin que le conseil d'administration soit en mesure de statuer.
- o Sur la base des priorités proposées, le conseil d'administration procédera à une consultation écrite.

8.1.4. Rapport de la réunion du département arbitrage national du 25 février 2009

- o Le Président rappelle que les droits des arbitres de l'AWBB ont été défendus.
- o Par ailleurs, il sera également rappelé aux arbitres que le port de l'équipement conforme doit impérativement être respecté par tous les arbitres.

8.2. Département Coupes

8.2.1. Programme des journées finales :

- o B Scherpereel présente le programme du WE des finales des coupes AWBB du WE des 21 et 22 mars 2009.

Finales Coupes AWBB - SAISON 2008-2009					
Herve-Battice					
Samedi 21/03/09					

	CAT.	Jour	H	VISITÉS	VISITEURS
	PUF	Sa	10H45	BC Alleur	BC Blégny
	CF	Sa	13H00	CEP Fleurus	BC Haneffe
	MF	Sa	15H15	BC Haneffe	Novia Munalux Namur
	MIG	Sa	17H30	Vaillante Jupille	CEP Fleurus
	M	Sa	20H00	JS Stambruges (+5)	Vaillante Jupille

Dimanche 22/03/09					
-------------------	--	--	--	--	--

	CAT.	Jour	H	VISITÉS	VISITEURS
	JU	Di	10H00	CEP Fleurus	Belgacom Liège Basket
	PG	Di	12H15	CEP Fleurus	Atomia Brussels Jeunes
	CG	Di	14H30	BCU Ganshoren	CEP Fleurus
	D	Di	17H00	Ganshoren Dames Basket	Renaissance Montegnée

8.2.2. Présence des membres du CDA aux journées finales

- o Bernard Scherpereel invite chaque membre du Conseil d'Administration à communiquer sa présence lors de ce WE.

8.3. Département Championnat

Rapport des différentes réunions avec les clubs de division nationale 2 messieurs

- o Le Président informe le conseil d'administration du déroulement des deux réunions avec les clubs de division 2 nationale Messieurs.
- o Lors de ces réunions, les clubs se sont émus du manque d'intérêt de leur compétition vu l'interdiction d'accéder à la division 1 nationale.
- o La réunion avec les représentants de la BLB a débouché sur diverses pistes.
 - En coupe de Belgique :
 - o désormais, dès la compétition de la coupe de Belgique 2009 -2010, tous les clubs des divisions nationales auront l'obligation de participer à la coupe de Belgique.
 - o Il y aura 14 poules pour le 1^{er} tour, composées d'une équipe de N2, d'une équipe de N3A et d'une équipe de N3B :
 - o Au second tour, les 14 vainqueurs des poules se rencontreront
 - o au troisième tour, les 7 clubs restants rencontreront les clubs de division 1 nationale en aller simple sur leur propre terrain.

- o En ce qui concerne l'application du handicap, l'avantage de 5 pts serait maintenu par division de différence et il sera obligatoire pour les clubs de division 1 nationale Messieurs d'aligner en permanence un joueur de nationalité belge sur le terrain.
- Dénomination de la compétition :
 - o Plutôt que de rester avec l'appellation « division 2 nationale », il sera proposé d'appeler la compétition « division 1 nationale » avec l'accord de la ligue de D1.
 - o Cet accord est subordonné à l'acceptation de passer à un système de licence.
- Valorisation de la compétition de division 1 :
 - o Pour la division 1 nationale messieurs, 3 licences sont envisagées :
 - A : pour les clubs qui souhaitent jouer en division 1 nationale 1 et en coupe d'Europe.
 - B : pour les clubs qui souhaitent jouer en division 1 nationale.
 - C : pour les clubs de D2 qui souhaitent accéder à la division 1 nationale.
 - o pour les clubs qui souhaitent participer à la compétition de division 2 nationale, une licence D sera instaurée.
 - o Il faut cependant encore que les clubs de division 2 nationale confirment par écrit leur volonté de fonctionner avec un système de licence.

8.4. Département Jeunes

8.4.1. Présentation des résultats des JRJ du 8 mars 2009 :

- o J Nivarlet présente les résultats des jrj organisées à Liège le 8 mars 2009.
- o Il a été émis l'avis que plus de visibilité AWBB puisse être donnée lors de ces événements. Tant au niveau des sponsors que de la fédération elle-même.
- o Ce point fera l'objet d'une approche approfondie pour la prochaine saison.
- o Il serait utile que le département « promotion » puisse étudier l'élaboration d'un tel encadrement (logistique et autres...) pour les prochaines saisons.
- o Il convient de rappeler qu'il a été décidé d'organiser la journée finale des prochaines années au même endroit.

8.4.2. Nomination des staffs régionaux :

- o La Direction technique propose les nominations suivantes :

Filles :

94 : Karim Labidi, Jérôme Duchesne
 95 : Benoît Vercruysse, Daniel Goethals

Garçons :

94 : Doms Jean Claude, Scory Guillaume
 95 : Baczaï Stéphane, Dufour Sébastien

Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition de la direction technique.

8.5. Département de haut niveau

Rapport d'activités du CRF :

- o Le Conseil d'administration prend connaissance du rapport d'activités du centre de formation.

9. Nouvelles de la FRBB

9.1. Dossier BMC

- o Le Président informe les membres du Conseil d'administration de l'état d'avancement du dossier.

9.2.. PV du CDA de la FRBB du 23-02-2009 -

- o Le Conseil d'administration prend connaissance du procès verbal du conseil d'administration de la FRBB.

10 Divers

10.1. M Collard : à la demande du Secrétaire général et suite à un complément d'information, il transmettra un projet de courrier de réponse à la question de la FIBA dans un cas de dopage.

10.2. J Monsieur : pose une question par rapport à la désignation des futurs candidats arbitres internationaux.

Le Président répond que la procédure est en cours, que l'AWBB reste attentive à ce sujet et qu'il a demandé des motivations et les critères de choix pour établir la désignation à effectuer.

10.3. M. Thiry informe le conseil d'administration de l'organisation de la prochaine session d'examen à Jambes. 39 candidats sont inscrits pour la session. 22 au niveau animateurs et 17 au niveau 1.

Il y aura également 11 membres du jury encadrés par MM Thiry et Marnegrave.

10.4. Le Président : souhaiterait que chaque membre du conseil d'administration puisse transmettre les articles scannés des quotidiens de leur région au secrétariat général. Celui-ci sera chargé de réaliser une revue de presse bilingue en alternance avec la VBL

10.5. Le Président évoque la participation au Salon des sports de l'Arrondissement Huy Waremme. Il demande un complément d'information et souhaite qu'à l'avenir ce type de projet fasse l'objet d'une présentation au travers du département « Promotion ».

Le Département « promotion » se chargera du contact avec les clubs en relais avec D. Doyen pour assurer l'encadrement.

Le matériel est mis à la disposition par l'AWBB et est transporté par chacune des communes au départ du Hall de L'Adeps à Villers le Bouillet.

11. Points traités uniquement par les membres du conseil d'administration

11.1. Gestion du personnel

11.1. Révision du contrat de Daniel Parenté

Le dossier est toujours en cours

11.2. Nouveau contrat à ½ temps de Mona Lecoq

Après un tour d'horizon, le conseil d'administration marque son accord sur les modalités de ce contrat à durée déterminée.

Le président se charge de la finalisation du dossier.

12.2. Financement de la neutralisation du montant des licences collectives

Après un large tour d'horizon, au cours duquel différentes solutions ont été envisagées, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de retenir l'option suivante : le financement de la neutralisation du montant des licences collectives sera assuré par le solde du fonds des jeunes 2009 et complété par des fonds propres si nécessaire.

Le trésorier général est chargé d'exécuter cette décision.

Yvan Slangen
Secrétaire-général

Jean-Pierre Delchef
Président